

CP - Colmar Agglomération propose des animations d'été à destination des jeunes

Pendant les congés d'été, du 8 juillet au 30 août 2024, Colmar Agglomération proposera un grand choix d'activités sportives et culturelles pour les jeunes nés entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2019.

Cette offre s'adresse aux jeunes des 20 communes du territoire de l'agglomération, mais aussi à ceux issus de la grande couronne colmarienne. Des dizaines d'associations se mobilisent aux côtés de Colmar Agglomération pour proposer une multitude de stages différents : disciplines sportives traditionnelles, activités de pleine nature, activités manuelles, artistiques....

INSCRIPTION, MODE D'EMPLOI

1. Enregistrement des familles sur colmar.fr

Les familles peuvent dès à présent se connecter, ou créer leur compte sur colmar.fr, rubrique démarches en ligne, afin d'enregistrer leurs enfants. Il sera demandé aux familles de saisir ou modifier leurs coordonnées. Toutes les familles intéressées par les animations été pourront s'enregistrer, même celles qui ne sont pas issues de l'une des communes de Colmar Agglomération. Cet enregistrement n'oblige pas à une inscription.

2. Consultation du catalogue des « Animations Été 2024 »

Le catalogue des activités sera mis en ligne le 15 mai 2024. Les familles pourront consulter ce catalogue afin d'obtenir toutes les informations utiles et nécessaires concernant les activités proposées par les associations.

3. Inscription aux stages « Animations Été 2024 »

À partir du 21 mai et jusqu'à la fin du mois d'août 2024, les familles pourront procéder aux inscriptions des stages choisis et aux paiements en ligne sur le site colmar.fr, rubrique démarches en ligne.

Lors des inscriptions du 21 mai 2024 uniquement, aucun paiement ne sera demandé. Les usagers pourront sélectionner les activités souhaitées dans leur panier et recevront un e-mail pour effectuer le paiement des activités dans les 4 jours suivants.

4. Démarrage des activités

Les stages débuteront à partir du 8 juillet 2024. Les enfants devront se présenter sur le lieu de l'activité, à la date et à l'heure où celle-ci est programmée.

5. Accompagnement

Des conseillers numériques seront disponibles pour accompagner les usagers dans toutes les démarches administratives, jusqu'au 13 mai 2024 pour l'enregistrement des familles et du 21 mai au 23 août 2024 pour les inscriptions aux activités.

Les conseillers numériques sont disponibles à l'accueil de la Mairie de Colmar ou au CCAS.

Accueil de la Mairie - 1 place de la Mairie :

- Lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h (sur rendez-vous)
- Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
- Jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h (sur rendez-vous)

Centre communal d'action sociale (CCAS) - 11 rue Étroite :

- Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h (sur rendez-vous)

Pour prendre rendez-vous avec un conseiller, les usagers peuvent :

- réserver directement un créneau sur [l'agenda en ligne du conseiller](#)
- envoyer un mail à l'adresse suivante : conseillernumerique@colmar.fr
- se rendre à l'accueil de la Mairie de Colmar

Pour tout renseignement complémentaire sur les animations été de Colmar Agglomération, les familles peuvent contacter la direction des sports au **03 89 20 67 93** ou envoyer un mail à **animations.ete@aglo-colmar.fr**.

CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
06 79 80 49 18
manon.lovasz@colmar.fr

colmar.fr